Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_07-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

N° 2026/05/11/07

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *5 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laëtitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Nicolas ANGER	Arnaud BOMPOIL	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE		

Absents :	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Clémentine JULIEN

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Redevance Orange – Redevance d'occupation du Domaine Public 2026

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

L'occupation du domaine public communal par les réseaux de communications électroniques donne lieu au paiement d'une redevance. Les montants unitaires sont fixés par la réglementation en vigueur et actualisés selon le coefficient applicable pour l'année 2025,

La fiche patrimoine arrêtée au 31 décembre 2025, transmise par la société ORANGE, indique :

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)	Borne (m²)	Cabine (m²)	Armoire (m²)	TOTAL Emprise au sol (m²)
2026	Q2	17,757	123,494	0,001	123,495	8,89	0,00	2,50	11,39

Année RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2026	40 € le km d'artères aériennes 30€ le km d'artères souterraines 20 € le m² d'emprise au sol	1.63715

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_07-DE

La redevance s'établit donc à :

- Artères aériennes : 40,00 € × 1,63715 × 17.757 km = 1 162.83 €
- Artères souterraines : 30,00 € × 1,63715 × 123.495 km = 6 065.40 €
- Emprise au sol : 20,00 € × 1,63715 × 11.39 m² = 372.94 €
- **TOTAL : = 7 601.17 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 45-1, L. 47 et L. 48,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public et aux droits de passage,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange au titre de l'année 2026, fixé à 7 601,17 €.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN